

scellé le 19 janvier 1761.

2

Cairat mabanham

Mais par la grace de Dieu Roy de France et de Navarre, au premier huissier ou  
sergent sur Ce requis de la part de la Dame Done Prudenciana Porto Carrero Duchesse  
Noyas veuve domiciliée a la Ville de Saragoia et pour elle un Raymond Rovira ont  
eu en notre Cour du Conseil souverain de Roussillon domicilié en notre ville de  
Perpignan son procureur Jurisdictionnel et de Joseph Tralais negociant demeurant en  
notre v. ville Ferrico est de pesche de la font Dame et Moulin frames situés au terroir  
de notre ville de Salce dans notre Province de Roussillon appartenant a lad. Dame, nous  
le mandons nostre adue et entiere execution selon sa forme et tenor L'arret rendu par notre  
v. Cour le six de Courant dont l'extrait est attaché sous le Contrescel de notre  
Chancellerie, a l'encontre des y denommés, de Ce faire et tous exploits de commandement  
saiges et autres actes requis et nécessaires de donner pour son Cautel est notre plaisir,  
Donné a Perpignan le dix septième Janvier L'an de grace mil sept Cent  
soixante un et de notre regne le quarante sixième.

Par un de la Cour Collationné  
Arumiqueres  
Amat  
G. Thos

de deux Escus Trois livres.  
sepon dix sols.





Seq. 22 - N. 3.

Canet

Canet

245-7,1

